

Le 14 mai 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 14 mai 2024 à 20h, dans la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS Messieurs les conseillers Paul Thériault, Joël Landry, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et la conseillère Madame Cynthia Ouellet. Sous la présidence de Madame Annie Levasseur, mairesse, formant quorum.

Était également présent Monsieur Cédric Lauzon, à titre de directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Annie Levasseur déclare la séance ouverte.

2024-05-083

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le directeur général et greffier-trésorier fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

2024-05-084

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX D'AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 avril 2024 et extraordinaire du 22 avril 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE les adopter tel que rédigés.

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Madame Cynthia Ouellet dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

2022-05-085

PROGRAMMATION 2024 DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2019-2024)

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2024-05-086

VERSEMENT POUR LE DÉNEIGEMENT DES CITERNES – 2023 - 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal verse le montant de 75 \$ pour chacun des citoyens et entreprises suivants qui ont déneigé les citernes au cours de l'hiver 2023-2024 : Monsieur Raymond Landry, Monsieur Gilbert Bossé, Monsieur Victorien Deschênes, Monsieur Steve Chénard, Monsieur Claude Provencher, Ferme Laplante et Pelletier S.E.N.C. ainsi que Ferme J.P. Laplante & Fils.

QUE le conseil municipal verse un montant plus élevé, soit 100\$, à Ferme JS Lamonde considérant la distance à parcourir pour déneiger la citerne sur le 4^e rang Est.

2024-05-087

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS DE L'OFFICE D'HABITATION DU KAMOURASKA EST

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu le rapport des exercices financiers terminés le 31 décembre 2023 de l'Office d'Habitation (OH) du Kamouraska Est ;

ATTENDU QUE suite à la réception dudit rapport, un ajustement reste à payer par la municipalité au montant de 148,40 \$ en lien avec le paiement d'une partie du déficit ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le rapport d'approbation relatif à l'état financier 2021 concernant l'organisme en objet et qu'aucune dépense n'a été refusée lors de la vérification ce qui n'entraîne aucune contribution supplémentaire pour l'année 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Joël Landry
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal adopte le rapport financier 2023 et accepte de payer la balance restante soit 148,40 \$.

QUE le conseil municipal accepte le rapport relatif à l'état financier 2021.

2024-05-088

AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DESJARDINS CENTRE-EST-DU-KAMOURASKA

ATTENDU QUE la Caisse administre un Fonds d'aide au développement du milieu dont la mission est de soutenir les initiatives structurantes du milieu en matière de développement et de dynamisme socio-économique, d'environnement, d'éducation coopérative et financière ainsi que tout autre champ d'action prioritaire pour le milieu de la Caisse ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire assurer une partie du financement de l'aménagement d'une garderie dans l'ancien bâtiment de la Caisse par le biais d'un partenariat avec la Caisse et que cette dernière, en échange de diverses contreparties, notamment de visibilité, désire agir à titre de partenaire de la Municipalité de Sainte-Hélène pour le financement du Projet ;

ATTENDU QUE le Projet répond aux critères du plan d'engagement et de proximité adopté par la Caisse ;

ATTENDU QUE la Caisse s'engage à verser une somme de 15 000\$ payable selon les modalités suivantes : un premier versement de 12 500 \$ sera fait à la signature de cette entente, puis un second versement de 2 500 \$ sera fait à l'inauguration de la garderie, en juin 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal autorise Madame Annie Levasseur, mairesse, et Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, à signer ladite convention avec la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska.

2024-05-089

NOMINATIONS AUX SIÈGES NO. 1 et NO. 3 AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT la vacance aux sièges no. 1 et no. 3 au CCU ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Étienne Landry a accepté d'occuper un siège au CCU jusqu'à la fin du mandat relié au siège no. 1 ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Luc Moreau a accepté d'occuper un siège au CCU jusqu'à la fin du mandat relié au siège no. 3 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

DE nommer Monsieur Étienne Landry au siège no. 1 et Monsieur Luc Moreau au siège no. 3 au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, jusqu'à la séance du mois d'août 2025.

2024-05-090

APPUI À LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA PATERNITÉ

CONSIDÉRANT QUE La Semaine Québécoise de la Paternité, sous le thème « Toujours là pour toi », se déroulant du 10 au 16 juin 2024, représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'importance de l'engagement des pères au sein de la famille, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la paternité et de mobiliser l'ensemble de la société ;

CONSIDÉRANT QUE La Semaine Québécoise de la Paternité, est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement ;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine vise à susciter la discussion la plus large possible au sein des médias et du public sur la place des pères dans la société québécoise et sur les enjeux entourant la paternité contemporaine ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient une politique familiale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et ainsi appuyer COSMOSS Kamouraska dans le déploiement de cette semaine ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska signifie son appui au mouvement régional initié par COSMOSS ainsi qu'à sensibiliser la population aux défis et aux réussites des pères dans la société contemporaine.

2024-05-091

DEMANDES DE COMMANDITES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Cynthia Ouellet

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants :

- Association du cancer de l'Est du Québec – 50\$
- Salle André-Gagnon – Prêt de la salle
- Je Collationne – 50\$
- Bucks de Sainte-Hélène – 500\$

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX

2024-05-092

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	64 860,26 \$
- Liste des comptes à payer :	72 965,12 \$

- Salaires et allocations de dépenses d'avril 2024 : 22 191,52 \$
TOTAL : 160 016,90 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'avril 2024.

Directeur général et greffier-trésorier

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-05-093

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 20h21

Signature du procès-verbal :

Annie Levasseur
Mairesse

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

Note :

« Je, Annie Levasseur, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Mairesse